

Ecrit par le 23 novembre 2024

LEO : « Le dossier doit être intégralement repris »

L'Autorité environnementale (AE) du conseil général de l'environnement et du développement durable vient d'émettre son avis consultatif concernant le projet de Liaison Est-Ouest (LEO) située au Sud d'Avignon. L'AE, dont la mission est d'évaluer les impacts des grands projets et programmes sur l'environnement, se montre très critique vis-à-vis du projet.

« Le dossier présenté est constitué de documents disparates, s'étalant de 2002 à 2020, et notamment d'une étude d'impact obsolète, non conforme aux dispositions de la directive 'projet', sans actualisation ni de l'ensemble du projet ni même de la tranche 2, objet de la demande d'autorisation environnementale, explique l'AE dans ses conclusions. En l'état, le dossier fait apparaître de nombreuses lacunes et insuffisances vis-à-vis des principaux enjeux environnementaux relevés par l'AE : la préservation de l'exceptionnelle richesse du milieu naturel (notamment de la Durance), la réduction de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores dans le secteur du projet, mais aussi dans celui de la rocade sud et dans l'ensemble de l'agglomération, la prévention des risques d'inondation et les émissions de gaz à effet de serre liées à la réalisation d'un projet induisant un accroissement des trafics routiers. »

Une première tranche mise en service en 2010

Le projet de liaison Est-Ouest consiste en un contournement routier de l'agglomération d'Avignon par le sud, en créant une voie nouvelle de 13 km destinée à fluidifier les trafics de la ville (notamment la rocade Charles de Gaulle) et de l'agglomération ainsi que le Nord des Bouches-du-Rhône. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur-Dreal), l'infrastructure, constituée de 3 tranches dont la première a été mise en service en 2010, doit comprendre au total 2 ouvrages de franchissement de la Durance, en site Natura 2000, un ouvrage sur le Rhône et sept échangeurs. Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en octobre 2003 et d'un arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en août 2003, modifié en 2018 (sans saisine de l'AE).

Incidences importantes sur le milieu naturel

« Les conditions du choix il y a une vingtaine d'années de la variante en cours de mise en œuvre, qui, avec ses deux franchissements de la Durance, apparaît aujourd'hui être celle présentant les incidences les plus importantes sur le milieu naturel, poursuit l'organisme dépendant du ministère de la Transition écologique. Les dispositions retenues par le maître d'ouvrage pour le viaduc de la tranche 2 en maximisent en outre les incidences : franchissement en biais, présence de 6 piles dans le lit mineur, construction obstruant les quatre cinquièmes du lit, passage en immédiat aval du seuil 68 qui concentre les zones de frayères, notamment de l'Alose feinte. L'AE considère nécessaire de rechercher des

Écrit par le 23 novembre 2024

solutions de substitution permettant de garantir l'absence de perte nette de biodiversité. »

Un doute sérieux quant à la préservation de l'intégrité du site

« L'analyse d'incidences Natura 2000 comporte des lacunes, assure l'AE dans la synthèse de sa conclusion. Elle Ignore un certain nombre d'habitats et d'espèces à l'origine de la désignation de la zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive 'Habitats, faune, flore' et de la zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive 'Oiseaux'. »

Par ailleurs, l'AE rappelle que l'autorité décisionnelle n'est pas en mesure d'octroyer une autorisation environnementale dès lors que les incidences résiduelles sont significatives et qu'il existe un doute sérieux quant à la préservation de l'intégrité du site.

Au final, cet avis facultatif, faut-il le rappeler, préconise « d'actualiser l'étude d'impact en conformité avec la réglementation, voire reconsidérer le projet pour tenir compte du contexte actuel et futur. Le dossier doit par conséquent être intégralement repris, complété et présenté de nouveau à l'AE ».

Une conclusion qui pourrait ouvrir la brèche aux partisans, de plus en plus nombreux, d'un passage de la LEO dans le Nord des Bouches-du-Rhône, avec une connexion au pont de Bonpas et une proximité avec le Min de Châteaurenard en plein développement actuellement, et ainsi éviter un nouveau franchissement de la Durance histoire de mobiliser les crédits actuels sur la réalisation d'un pont sur le Rhône (tranche 3), indispensable pour justifier l'ensemble de la réalisation de cet infrastructure.

Transports en commun du Grand Avignon : une minute de silence en hommage au conducteur de Bayonne

Ecrit par le 23 novembre 2024



Écrit par le 23 novembre 2024

Aujourd'hui à 19h30, la direction et les personnels de Transdev, TCRA et du réseau Orizo, en accord avec le Grand Avignon, invitent les voyageurs et le personnel à respecter une minute de silence en hommage au conducteur du réseau urbain du Pays Basque sauvagement agressé dimanche 5 juillet à Bayonne. L'horaire a été défini de manière à se caler avec le départ d'une marche blanche organisée à Bayonne. A ce moment-là, l'ensemble du réseau Orizo marquera un arrêt d'une minute.

Installation d'une borne de recharge électrique à Jonquerettes

Le Grand Avignon et la société Electric 55 Charging viennent de procéder à l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques sur la commune de Jonquerettes, portant à 17 le nombre de bornes en service sur la communauté d'agglomération.

Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques se poursuit sur les communes du Grand Avignon. Désormais 17 bornes sont opérationnelles sur Avignon, Les Angles, Sauveterre, Entraigues-sur-la-Sorgue, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Jonquerettes. Un nombre qui devrait encore évoluer puisque le Grand Avignon mise sur 100 bornes d'ici la fin de l'année, suivant les pas du gouvernement qui souhaite « tripler le nombre de bornes de recharge en France en un an, passant de moins de 30 000 à 100 000. »

Sur le Grand Avignon, c'est l'opérateur indépendant Electric 55 Charging qui a la charge de déployer les bornes de recharge. Basée à Saint-Tropez, la société gère un réseau de 1 200 bornes de recharge rapide pour Nissan, Auchan, Ikea et BP et est devenue spécialiste du retrofit de bornes Autolib' en région parisienne. Munies d'un compteur, chaque borne peut recharger simultanément jusqu'à quatre véhicules à l'aide d'une prise en 22 kW et de trois en 7 kW. Les prix pratiqués tournent pour l'instant autour de 3,5 € pour 100 km d'autonomie. La facturation s'effectue au kWh mais également quand la batterie est pleine, pour inciter l'automobiliste à libérer la place.